

Pour l'approfondissement du dialogue entre le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales

Aurélie Filippetti a quitté le ministère de la Culture. A ce moment difficile et décisif pour l'avenir des politiques culturelles publiques, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) veut tout particulièrement saluer le travail d'écoute et de collaboration que la ministre a su mener vis-à-vis de collectivités territoriales depuis deux ans. C'est quasi quotidiennement que notre Fédération a pu mesurer combien la nature du dialogue entre les élus territoriaux et le ministère a profondément évolué dans le sens du respect mutuel et de la conscience partagée quant à la légitimité des attentes, des analyses et des choix culturels de tous, communes, départements, régions et Etat.

Par-delà l'héritage de décennies d'une pratique très centralisée de l'action gouvernementale en matière de culture, Aurélie Filippetti a instauré un réel climat de confiance, dans la durée, dans la simplicité. En poursuivant et amplifiant les initiatives en cette matière d'abord de Catherine Trautmann qui a notamment créé le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel (CCTDC) en 1999, puis de Christine Albanel, qui l'a réactivé en 2008 et de Frédéric Mitterrand, c'est une nouvelle étape dans la co-construction des politiques culturelles publiques qu'elle a ainsi renforcée. Cette continuité est plus que notable : essentielle.

Donc une nouvelle tradition dans la manière de gouverner. Une tradition unique dans le cadre de l'action gouvernementale : il est un domaine où l'intérêt national se discute avec attention et avec bienveillance, mais aussi avec franchise et exigence, entre l'ensemble des pouvoirs publics, un domaine où l'approche locale et l'approche nationale convergent au bénéfice de l'intérêt général.

L'outil de cette "exception culturelle" de gouvernance est le CCTDC. Un Conseil dont Aurélie Filippetti a souhaité, avant l'été, renforcer la légitimité pour en faire l'instance de référence de toutes les décisions de politique culturelle impliquant les collectivités territoriales, aux côtés de l'Etat. Avec les dix autres associations d'élus représentées au CCTDC, la FNCC s'est d'ores et déjà engagée dans une réflexion quant aux conditions d'un fonctionnement optimum du CCTDC.

La FNCC forme le vœu que l'action de la nouvelle ministre – dont nous saluons ici la nomination à la tête du Ministère de la Culture et de la Communication – s'inscrive pleinement dans la continuité de ce dialogue irremplaçable et dans la perspective du travail d'approfondissement du rôle du CCTDC. A ses côtés et en solidarité avec les associations d'élus, la FNCC apportera toute son énergie.

Car quels que soient les arbitrages à venir de la réforme territoriale et dans un contexte budgétaire d'autant plus tendu qu'une brutale baisse des dotations de l'Etat aux collectivités a été décidée, nous aurons plus que jamais besoin de cet espace de dialogue et de négociation. Un dialogue que les professionnels attendent et dont notre pays, pour son rayonnement, pour sa capacité d'espoir mais aussi pour son dynamisme économique a profondément besoin.